

Procédure budgétaire et comptable

-Référence: **SP-12**

-Durée: **2 Jours (14 Heures)**

Les objectifs de la formation

- Comprendre les procédures comptable.
- Comprendre la fiscalité locale.

A qui s'adresse cette formation ?

POUR QUI :

- élu, cadre d'entité publique, souhaitant s'initier à la comptabilité publique. Dirigeant, cadre du secteur privé. Expert comptable appelé à travailler avec ou pour des collectivités locales.

Programme

- **Les principes budgétaires et comptables**
 - La procédure budgétaire.
 - Définition réglementaire du budget et vote.
 - Les quatre grands principes guident la mise en place d'un budget.
 - Les principes comptables de base et méthode d'évaluation.
 - Amortissement et provision.
 - Rattachement des charges et des produits.
- **Les documents**
 - Budget primitif.
 - Décisions modificatives. Comptes : administratif/de gestion.
- **L'exécution du budget : de l'ordonnateur au comptable**
- **L'instruction comptable et budgétaire**
 - Adapter cette instruction à la diversité de la réalité communale.
 - Un plan de comptes issu du plan comptable général.
 - L'approche croisée de la présentation des budgets.

Programme

- La codification fonctionnelle inspirée par celle des administrations.
- **La fiscalité locale**
 - Différentes taxes pour équilibrer les budgets locaux et intercommunaux : taxe d'habitation, foncière bâtie, contribution économique territoriale, ...
 - Rôle des services fiscaux.
- **Les emprunts pour financer les investissements**
 - Ouverture et limite de leur utilisation.



(+212) 5 22 27 99 01



(+212) 6 60 10 42 56



Contact@skills-group.com

Nous sommes à votre disposition :
De Lun - Ven 09h00-18h00 et Sam 09H00 – 13H00

Angle bd Abdelmoumen et rue Soumaya, Résidence Shehrazade 3, 7ème étage N° 30
Casablanca 20340, Maroc